



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 25 avril 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Est aussi présente : Madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-04-125

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016
 - 3.2 Dépôt du rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur
 - 3.3 Surplus affectés et non affectés - Année 2015
 - 3.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes 2015
4. Loisirs et Culture
 - 4.1 Entente de partenariat pour le nom de l'aréna
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-04-126

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Madame Sylvie Samson, directrice générale, dépose les états financiers et le rapport du vérificateur de la municipalité pour l'année 2015.

Madame Yolaine Fournier de la firme Mallette, présente ceux-ci aux membres du Conseil municipal.

2016-04-127

3.3. SURPLUS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS - ANNÉE 2015

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que suite aux résultats de l'année financière 2015, d'approprier un montant de 76 713,42 \$ du surplus non affecté (59.11000.000) pour créditer le surplus affecté "Réseaux aqueduc" (59.13101.000), un montant de 3 222,42 \$ du surplus non affecté (59.11000.000) pour créditer le surplus affecté "Égouts et assainissement des eaux usées" (59.13102.000), un montant de 21 110,68 \$ du surplus non affecté (59.11000.000) pour créditer le surplus affecté "Gestion fosses septiques isolées" (59.13104.000) et un montant de 3 980,39 \$ provenant du surplus non affecté (59.11000.000) pour créditer le surplus affecté "Chemin des Érables" (59.13105.000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-04-128

3.4. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 197 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



4. LOISIRS ET CULTURE

2016-04-129

4.1. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE NOM DE L'ARÉNA

ATTENDU le désir pour la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de signer une entente avec un partenaire pour le nom de notre aréna;

ATTENDU que dans cette optique, nous avons approché l'entreprise **Les Viandes du Breton inc.** pour vérifier leur intérêt à signer un partenariat avec la Municipalité;

ATTENDU l'avis favorable de l'entreprise **Les Viandes du Breton inc.** pour ce projet de partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup signe une entente de partenariat pour le nom de notre aréna avec l'entreprise **Les Viandes du Breton inc.**, pour une période de onze (11) ans, soit pour la période débutant le 1^{er} mars 2016 pour se terminer le 28 février 2027;
2. Que le maire monsieur Gilles Couture et la directrice générale madame Sylvie Samson soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup l'entente de partenariat avec l'entreprise **Les Viandes du Breton inc.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2016-04-130


6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

